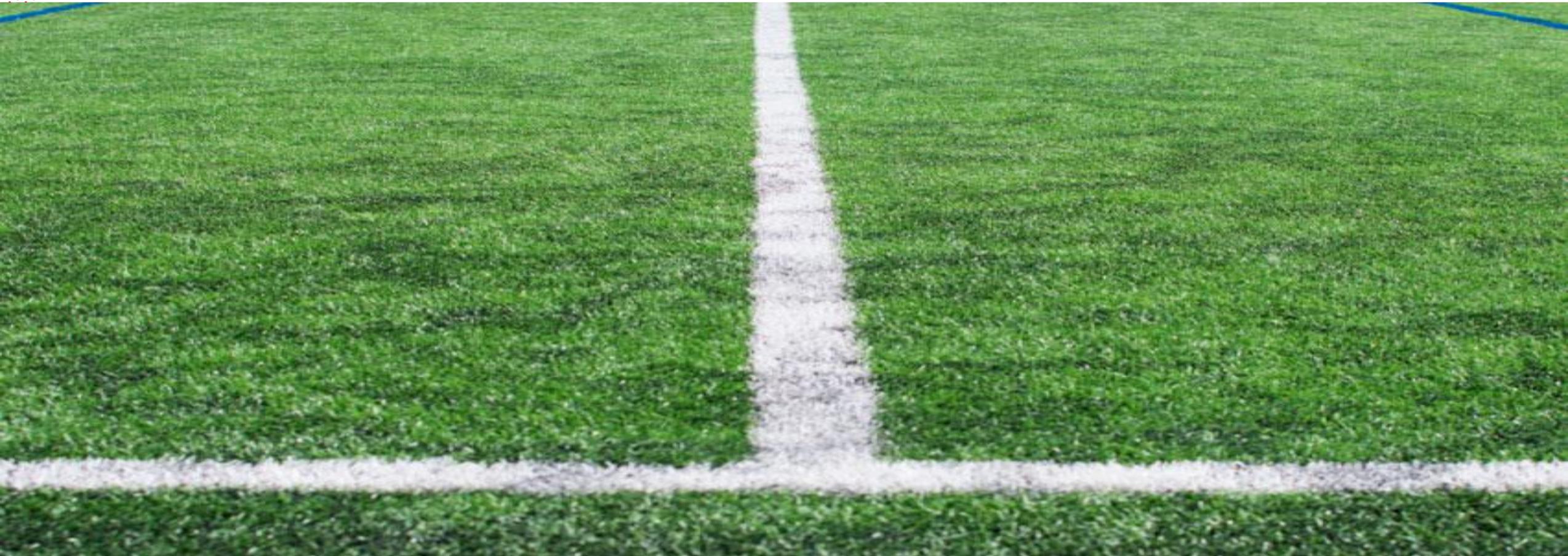




# Validation des acquis de l'expérience

Informations candidats

# Bienvenue





**Yvan DAVID**  
**DTR**



**OCCITANIE**

## **Présentateurs**



**Eddy ETAETA**  
**CTR - Formation**

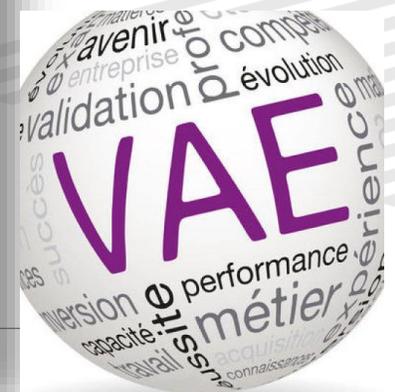
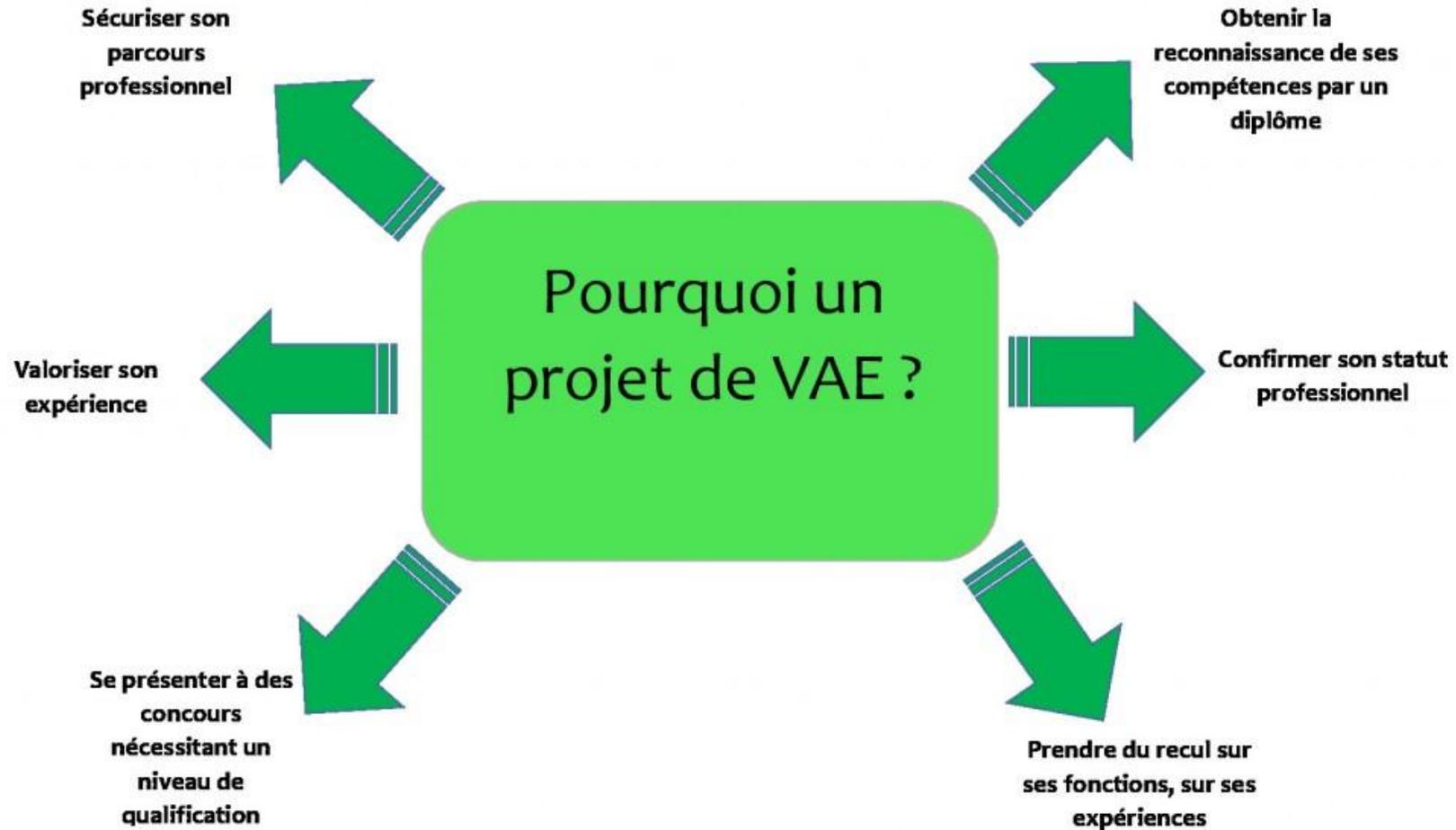
1

# Introduction

# INTRODUCTION



## La VAE, un outil de développement personnel et professionnel



# Ordre du jour

**1 -  
Introduction**

**2- Les fondamentaux de la  
VAE**

**3 - La procédure VAE**

**4 – L'accompagnement**

**5 – Le financement**

**6 – Questions diverses**

# 2

## Les fondamentaux de la Validation des Acquis de l'expérience

# Un peu d'histoire

VAPP

- 1985 dans l'enseignement supérieur
- Prise en compte des expériences professionnelles et personnelles

VAP

- 1993 dans l'enseignement supérieur et technologique
- 1998 au sein du MJS
- Avoir exercé pendant 5 ans une activité professionnelle (peut dispenser d'une partie des épreuves du diplôme souhaité)
- Remplacé par le VAE

VAE

- 17 janvier 2002 dans toutes les branches professionnelles (loi de modernisation sociale)
- Prise en compte des acquis et de l'expérience
- 05 mars 2014 : sécurisation des parcours professionnels
- Durée et nature des expériences ... accompagnement

VAE = Un droit individuel en vue d'acquérir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification (cf. art. 133 et 134, loi de modernisation sociale)

La VAE c'est ainsi **reconnaître que l'on peut apprendre en dehors de la formation initiale ou continue.**



# Philosophie



**Un diplôme obtenu en VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la voie de la formation dite « traditionnelle »**

**Les expériences vécues constituent un socle de ressources, une source de construction de compétences**

**La VAE est une voie de formation notamment à travers l'analyse de l'expérience**

**L'expérience se re-construit durant la VAE**

**Compétences, aptitudes et connaissances (CAC)**

**La qualité des acteurs (Jurys et accompagnateurs) fait la qualité du système VAE**

# Les acteurs

## Candidat

- Une aspiration de reconnaissance
  - Les expériences sont elles en lien avec le diplôme visé ?
  - Comment prouver au jury que je suis compétent ?

## Conseiller (CTR)

- Une ressource
  - Informer : - Apporter des connaissances sur le processus VAE
  - Conseiller : suggérer et orienter

## Accompagnateur Habilité IR2F

- Un facilitateur
  - Quel profil et quelle posture, quelles compétences ?
  - Comment aider le candidat ?

## Jury

- Une nécessité de maîtriser le cadre réglementaire
  - Quelle préparation pour les jurys ?
  - Comment extraire les compétences pour valider un diplôme sur la base d'expériences singulières ?

# La durée pour accéder

- Au moins **un an**, de façon continue ou non, **en rapport direct** avec le diplôme, le titre professionnel ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée
- 1 an = durée légale du travail soit **1607h**
- La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celles accomplies en formation





# Un champ élargi

VAE éligible pour :

- activités professionnelles salariées
- activités non salariées  
activités bénévoles ou volontaires
- les sportifs de haut niveau
- les responsables syndicaux et les élus locaux

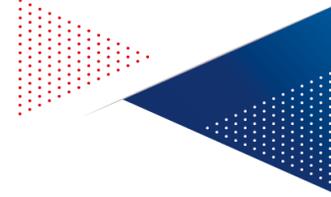


# Le champ élargi

Prise en compte :

- les **périodes de formation en milieu professionnel**
- les **périodes de mise en situation en milieu professionnel**
- les **stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) ou les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion**





# La VAE en chiffres en Occitanie

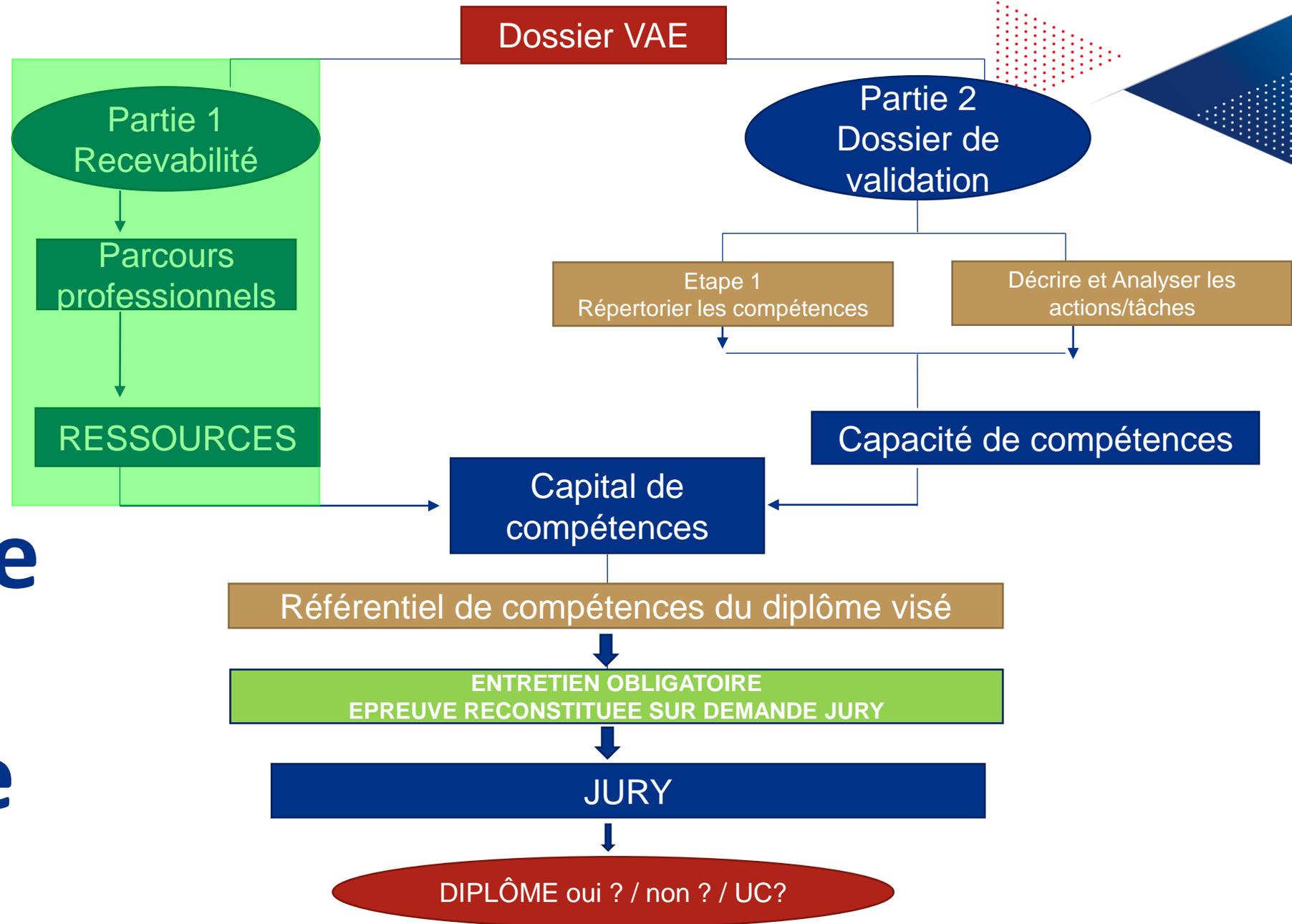
2020-2021	BMF	BEF
Dossiers déposés	3	5
Dossiers recevables	2 (67%)	4 (80%)
Dossiers reçus (Partie 2)	3	5
Diplômes obtenus	1 (33%)	1 (20%)
Total diplômés (formation+vae)	137	28
Taux diplôme VAE/Formation	0,7%	3,6%

2021-2022	BMF	BEF
Dossiers déposés	7	1
Dossiers recevables	5 (71%)	1 (100%)
Dossiers reçus (Partie 2)	5	3
Diplômes obtenus	2 (40%)	0 (0%)
Total diplômés (formation+vae)	151	28
Taux diplôme VAE/Formation	1,3%	0%

3

# La procédure VAE

# Schéma de la procédure



# La recevabilité

Vos  
parcours



Vos  
ressources



Recevable si :  
Durée et nature  
de l'expérience  
Lien direct  
avec le diplôme  
visé

Mon Carnet  
de  
Compétences



N°12818\*02

### DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

**LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.**

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

**DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)**

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

# Recevabilité

## Le dossier de recevabilité :

- **formulaire de candidature** (selon les modalités fixées par le ministère du Travail)
- les documents justifiant la durée des activités du candidat et les attestations des formations suivies ultérieurement

À noter qu'on ne peut candidater à une VAE **qu'une seule fois par an** et qu'on ne peut déposer plus de **trois** dossiers de recevabilité au cours d'une même année civile.

#### RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande :       Renouvellement:       Prolongation :

#### RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification



#### RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :   
(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage :   
(s'il y a lieu)

Prénom(s) :   
(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance :  /  /       Sexe : Féminin  Masculin       Commune de naissance :

Département ou collectivité outre-mer de naissance :  ou Pays de Naissance :

Nationalité : Française       Ressortissant de l'UE, EEE       Au

Adresse :

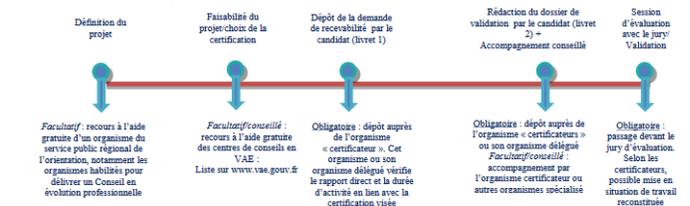
### NOTICE EXPLICATIVE DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

**A LIRE AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE CERFA**

#### A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle<sup>1</sup>.

#### Quelles sont les étapes d'une démarche de VAE ?

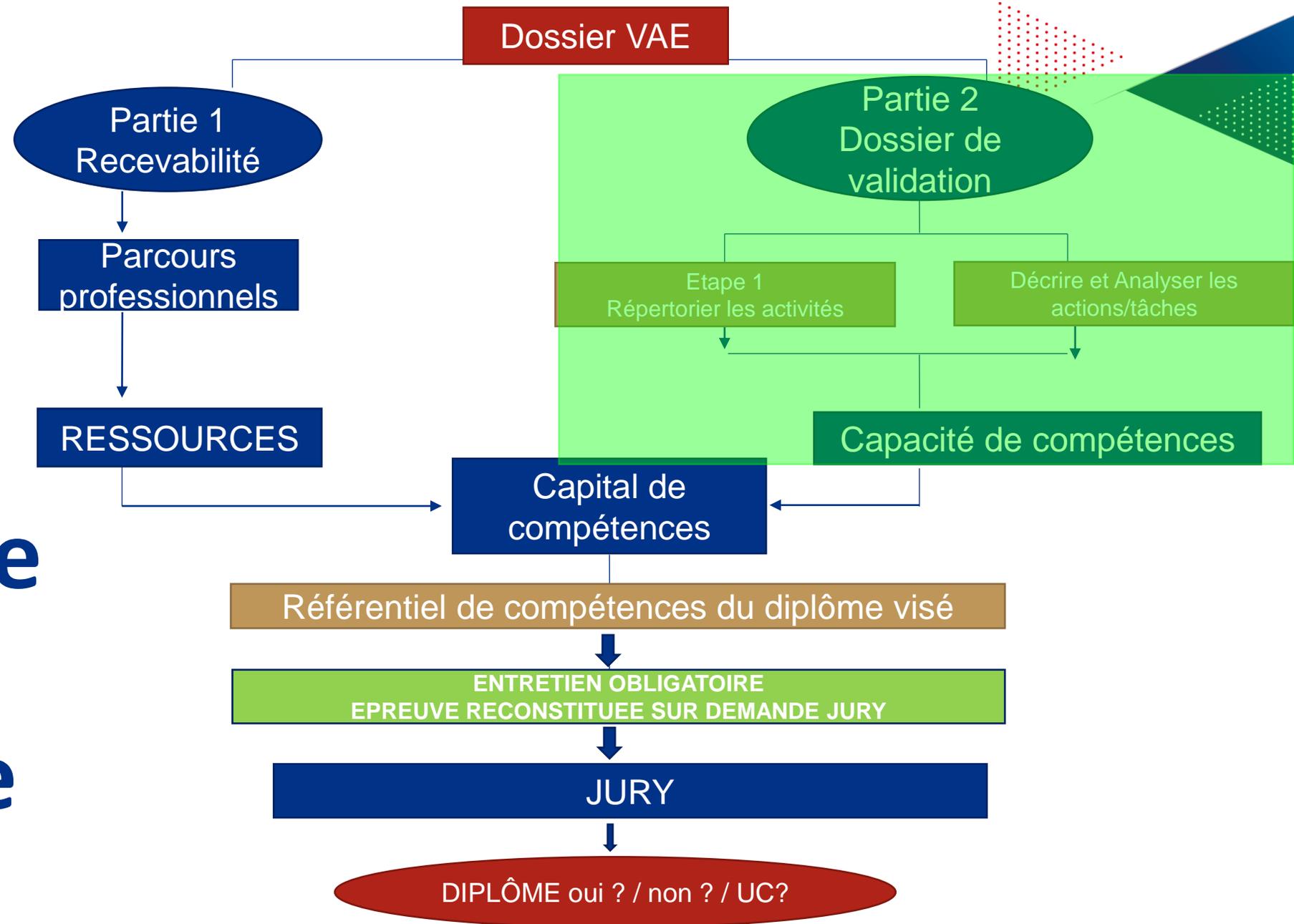


#### Comment connaître les certifications accessibles par la VAE ?

Avant de compléter votre formulaire, vous devez avoir identifié la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la VAE, et l'autorité responsable de cette certification. Les certifications accessibles par la VAE sont les diplômes ou titres à



# Schéma de la procédure



# Dossier de validation

Bien préciser son projet professionnel

**Répertorier** dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé

**Analyser** les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité

**Rédiger** par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

PARTIE 2

BMF, BEF, BEFF, BEPF

DIPLOME DEMANDE : \_\_\_\_\_

Partie réservée à l'administration (ne pas remplir)

Dossier reçu le : .../.../...

Date du jury : .../.../...

Informations complémentaires sur le suivi du dossier :  
Cachet de la Ligue, nom et signature de la personne référente

## SOMMAIRE

SOMMAIRE  
PREAMBULE  
DEMARCHE

NOTICE EXPLICATIVE

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE  
L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER  
LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

AIDE A LA REDACTION

VOTRE IDENTITE

VOS MOTIVATIONS

L'ENTRETIEN

DECLARATION SUR L'HONNEUR

ANNEXE 1 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMF

ANNEXE 2 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEF

ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEFF

ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEPF

ADRESSES UTILES



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



### ETAPE 2 : DESCRIPTION ET ANALYSE

p. 15 du dossier

Cette deuxième étape constitue la partie la plus importante du dossier VAE. Elle doit permettre au jury d'évaluer si le candidat a bien acquis au travers de son expérience les compétences du diplôme visé.

Vous devez remplir, pour chaque fonction du diplôme visé, une fiche par activité comportant la description puis l'analyse détaillée des compétences associées aux actions et tâches réalisées.

Exemple pour le BEE : 3 fonctions (3UC - 2 activités par fonction à répertorier soit 6 fiches à formaliser).

#### Recommandations :

Le jury a besoin de matière pour repérer vos acquis. Votre écrit ne peut donc pas se limiter à une ou deux pages par action choisie.

#### 1. Description :

Dans le cadre réservé, le candidat décrit ses activités en étant complet et précis :

- Situez vos actions dans leur contexte (votre cadre institutionnel, votre position hiérarchique, la date, le lieu...) et définissez votre fonction exacte, le type de responsabilité exercée ;
- Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je » qui permet de mieux vous évaluer en action) ;
- Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous vous êtes efforcés d'obtenir le meilleur résultat de qualité.

## PREAMBULE

Ce dossier de validation doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises au cours de votre expérience.

Il a été conçu pour le brevet de Moniteur de football (BMF), le brevet d'entraîneur de football (BEF), le brevet d'entraîneur formateur de football (BEFF) et le brevet d'entraîneur professionnel de football (BEFP).

Pour vous aider dans la constitution de ce dossier, il est nécessaire de lire attentivement les conseils et les recommandations qui figurent dans les pages suivantes et consulter les référentiels du diplôme visé en annexes. Toutes les informations demandées dans ce dossier sont nécessaires au travail d'évaluation du jury.

Le dossier est à retourner à l'IFF pour les demandes BEFF et BEPF. Les dossiers concernant les BMF et BEF sont à adresser à votre IR2F de résidence (voir coordonnées en annexe).

## DEMARCHE

- Bien préciser son projet professionnel.
- Identifier dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé.
- Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité.
- Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau.

NOTICE EXPLICATIVE

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

L'ACCUEIL ET

L'INFORMATION

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
	L'INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL (IFF) pour le BEFF et BEFP
	de
	LA LIGUE NATIONALE REGIONALE DE FORMATION DU FOOTBALL (LNR) DE VOTRE LIEU DE RESIDENCE pour le BMF et BEF.
Vous demandez un dossier.	
Vous rémettez votre dossier.	

LA RECEVABILITE DE

VOTRE DOSSIER

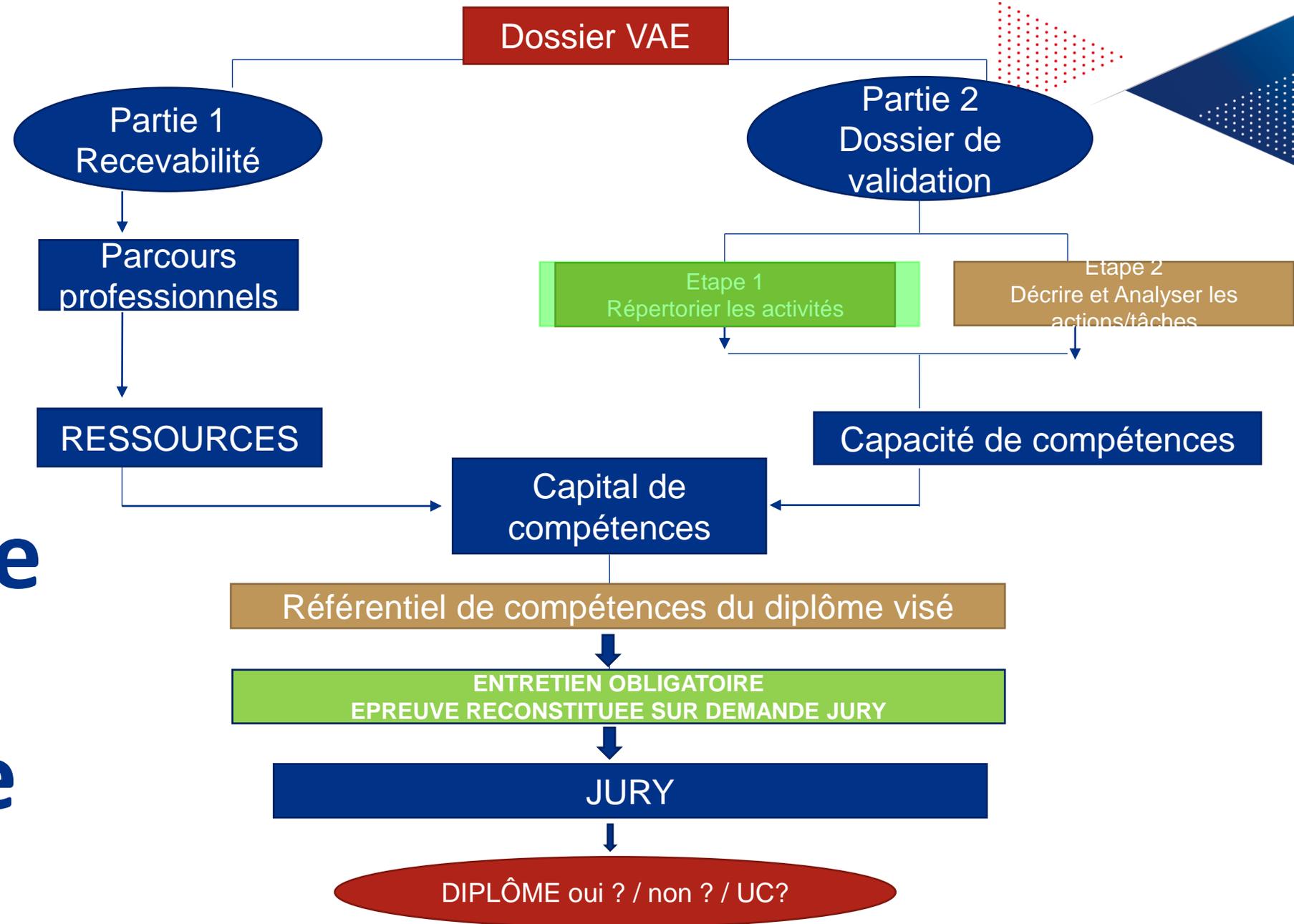
VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
	L'IR2F de votre lieu de résidence
Vous adressez en deux exemplaires la première partie de votre dossier à l'IR2F ou à votre lieu de résidence.	
L'adresse de votre dossier et votre lettre de avis de recevabilité sont en attente de votre lieu de résidence.	

LA VALIDATION DES

ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez deux exemplaires de la deuxième partie de votre dossier de validation avant le 31 janvier de chaque année.	
LA LIGUE NATIONALE REGIONALE DE FORMATION DU FOOTBALL	
Vous adressez votre dossier pour sa validation.	
Vous obtenez une confirmation d'acceptation et le diplôme de jury pour une mise en situation professionnelle, validée et certifiée.	
Vous adressez la deuxième partie de votre dossier au jury pour : - une situation de diplôme - ou pour vous attester le diplôme - vous adressez une partie de diplôme : cette certification peut être adressée à un	

# Schéma de la procédure



# Répertorier les activités

Les Fonctions

Les Activités

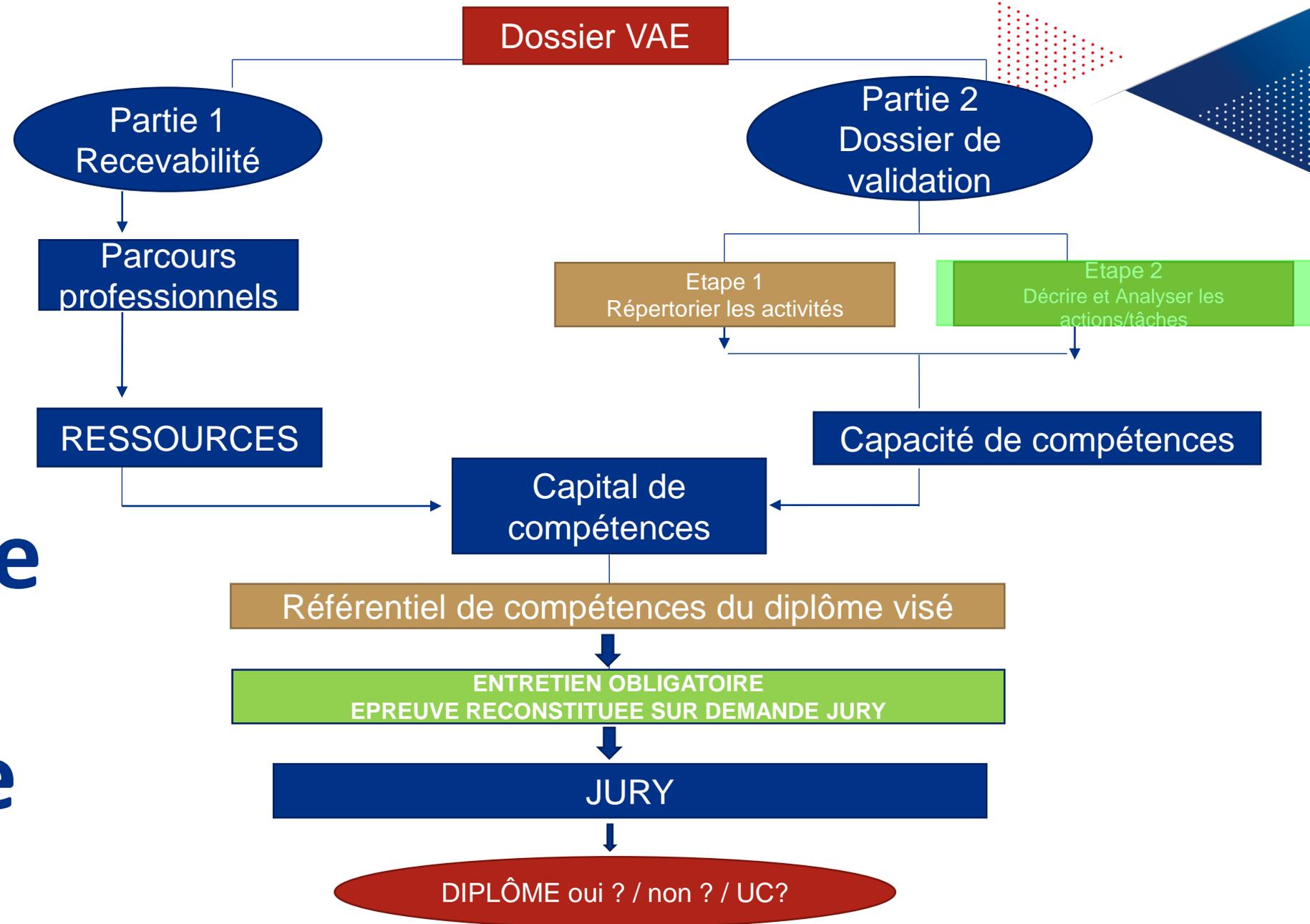
Pour choisir dans votre expérience les actions à décrire, étudiez les référentiels du diplôme visé.

Ces référentiels définissent le métier concerné, indiquent les compétences attendues et évaluées par le jury.

UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux seniors, en sécurité	
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
<b>Mise en application des projets d'entraînement, dans le cadre de la pratique du football en sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déterminer les groupes de niveaux et l'organisation de l'entraînement ;</li><li>- Mettre en œuvre les progressions pédagogiques d'entraînement ;</li><li>- Proposer des situations pédagogiques cohérentes ;</li><li>- Organiser les différents espaces d'entraînement et de pratique ;</li><li>- Utiliser les outils d'évaluation proposés ;</li><li>- Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ;</li><li>- Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ;</li><li>- Evaluer les attentes des licenciés ;</li><li>- Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ;</li><li>- Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ;</li><li>- Définir les objectifs des séances pour l'ensemble des catégories ;</li><li>- Encadrer les collectifs dans le cadre de l'entraînement sportif en football</li></ul>
<b>Définition des règles de sécurité dans le respect des normes fédérales et de la réglementation en vigueur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Communiquer les règles de sécurité auprès des pratiquants et de l'encadrement ;</li><li>- Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité ;</li><li>- Adapter son action en fonction de l'évolution des règles et normes fédérales ;</li><li>- Evaluer les risques potentiels liés à la situation d'encadrement ;</li><li>- Prévenir les comportements à risque pour la santé morale, physique et psychique des licenciés et de l'encadrement ;</li></ul>

Les actions

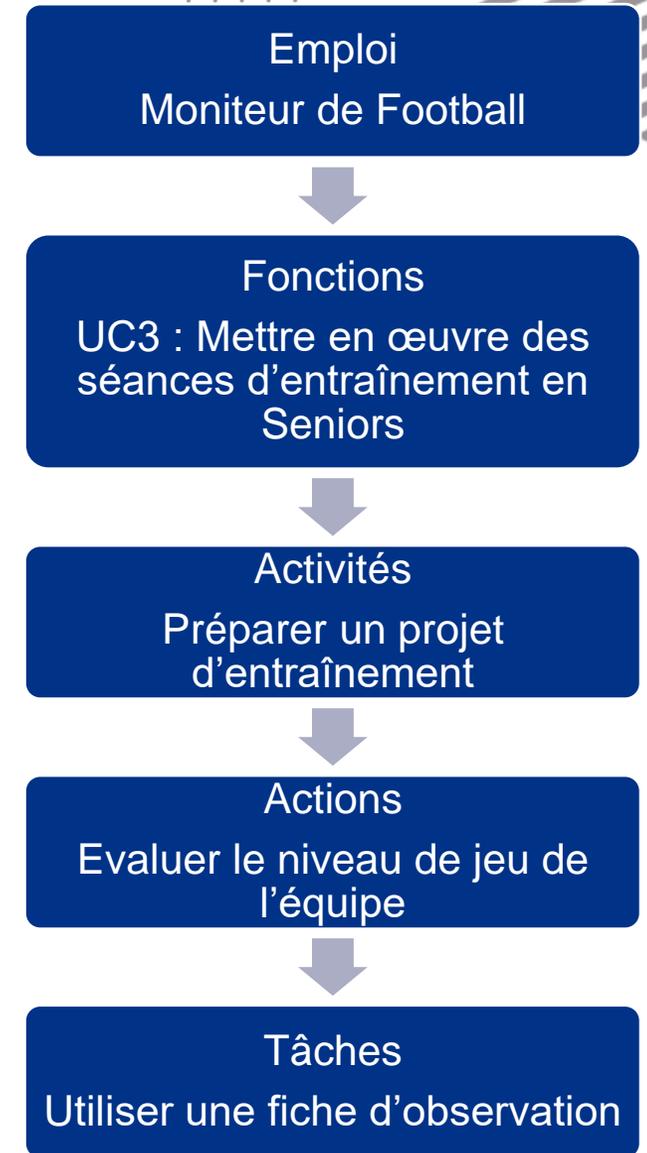
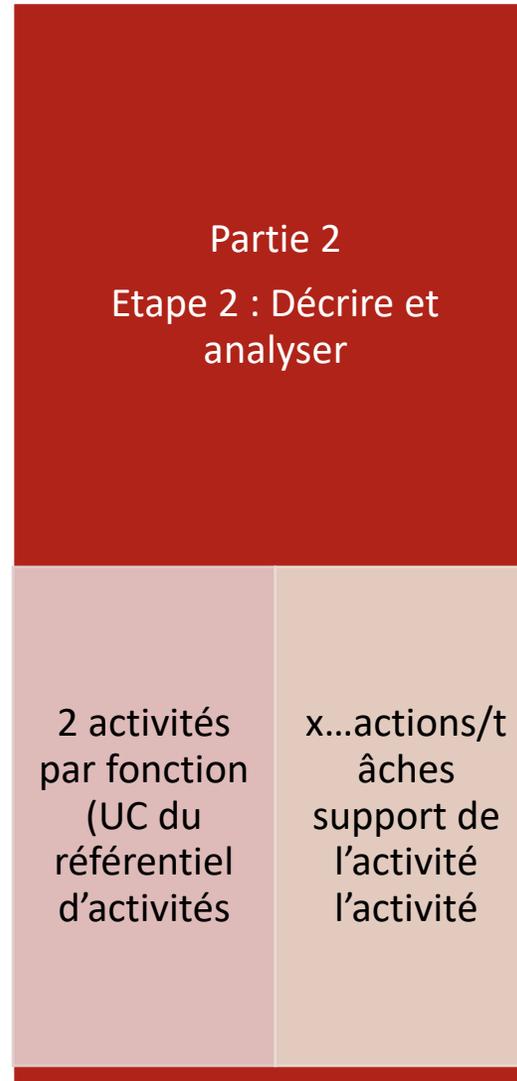
# Schéma de la procédure



# Décrire l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- Situez vos actions
- Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je »)
- Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous avez fixé ces objectifs
- La description seule ne suffit pas. Vous devez donc décrire et analyser vos pratiques.



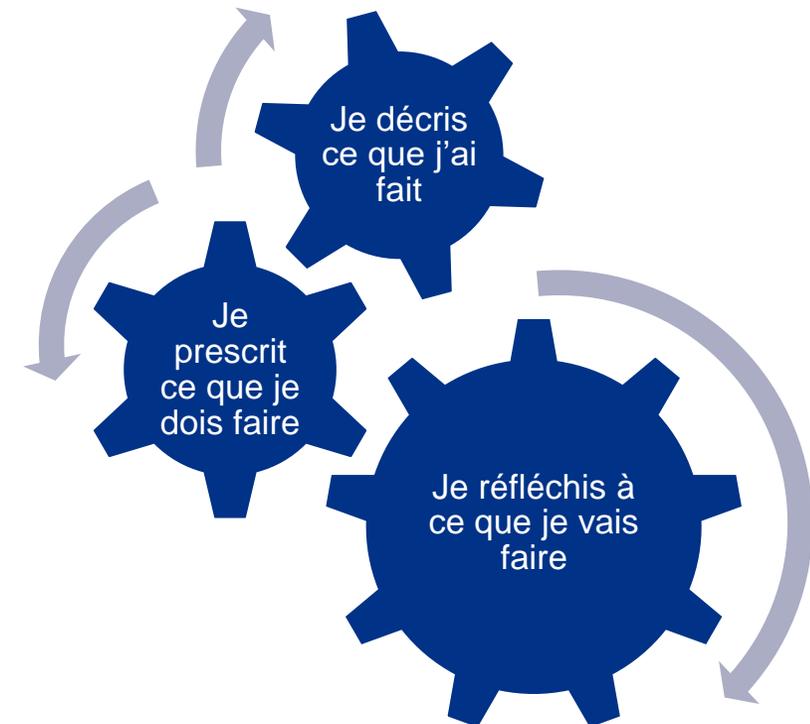
# Analyser l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

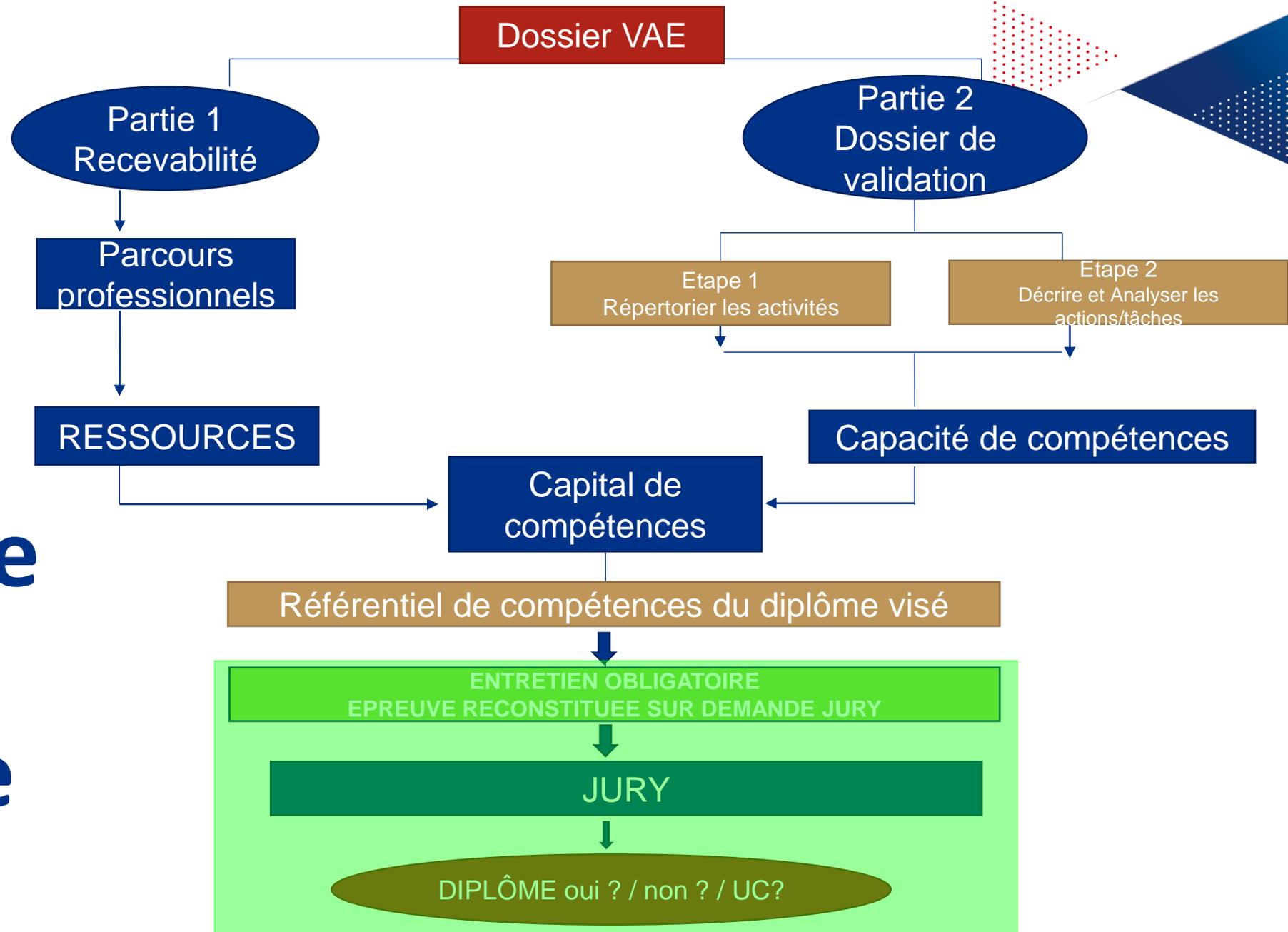
- **Mesurez** les écarts entre ce qui était prévu et ce qu'il s'est réellement passé
- **Précisez** quels sont vos outils d'évaluation.
  - Argumentez vos choix en indiquant comment vous les avez utilisés et ce qu'ils vous ont permis de repérer et de proposer comme **remédiations**

L'entraîneur, praticien réflexif, peut donc s'interroger sur :

1. Pourquoi ?	→ Avant	→ Décrire
2. Comment ?	→ Pendant	→ Prescrire
3. Pour quels résultats ?	→ Après	→ Réfléchir



# Schéma de la procédure



# La certification

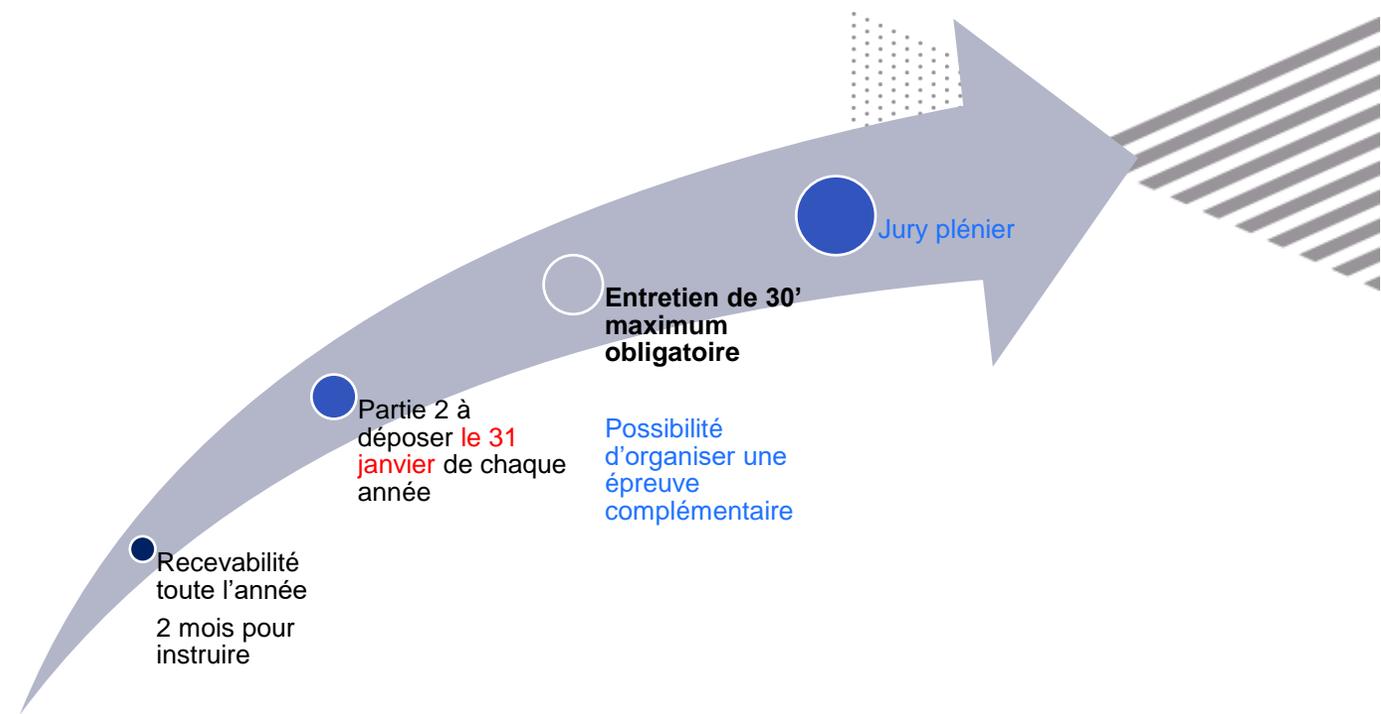
## Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien

- Lecture du dossier par 2 personnes minimum (formées à la lecture des dossiers VAE) désignées par le Président du jury

À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée.

Le jury décide d'attribuer - ou non - la totalité - ou une partie - du diplôme, désormais acquise à vie

Le candidat qui obtient une UC du diplôme est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation (pas dispensé de passer les tests de sélection).



LE JURY	Titulaire	Suppléant
Président du jury	DAVID Yvan	ETAETA Eddy
Représentant de la FFF	DALLA PRIA Arnaud	DAURIOS Olivier
Cadre technique de la FFF	ETAETA Eddy	FIORENTINO Sylvain
Cadre technique de la FFF	FIORENTINO Sylvain	KUBIAK Marie
Personne qualifiée	BUGNICOURT Bertrand	SAEZ Jean Louis
Représentant UNECATEF ou GEF	ALPHON LAYRE Arnold	MERCHADIER Alain
Représentant UCPF ou AE2F	LAFFONT Jean Claude (BEF) ESPIE Bernard (BMF)	LAFFONT Jean Claude (BMF) ESPIE Bernard (BEF)

## L'entretien

Permet de compléter des points du dossier

Ce n'est pas un oral de rattrapage

Les questions portent sur l'analyse écrite des activités –actions.

Durée de 30 minutes maximum



## Nature de l'épreuve reconstituée

Doit permettre de compléter l'information

La mise en situation est évaluée par **deux certificateurs**, désignés par le président du jury. Les examinateurs dressent un **rapport** d'évaluation à l'attention du jury mais ne participent pas à ses délibérations

**Durée : 45 minutes maximum**

- 30' de présentation
- 15' d'entretien

# 4

# L'accompagnement



# L'accompagnement

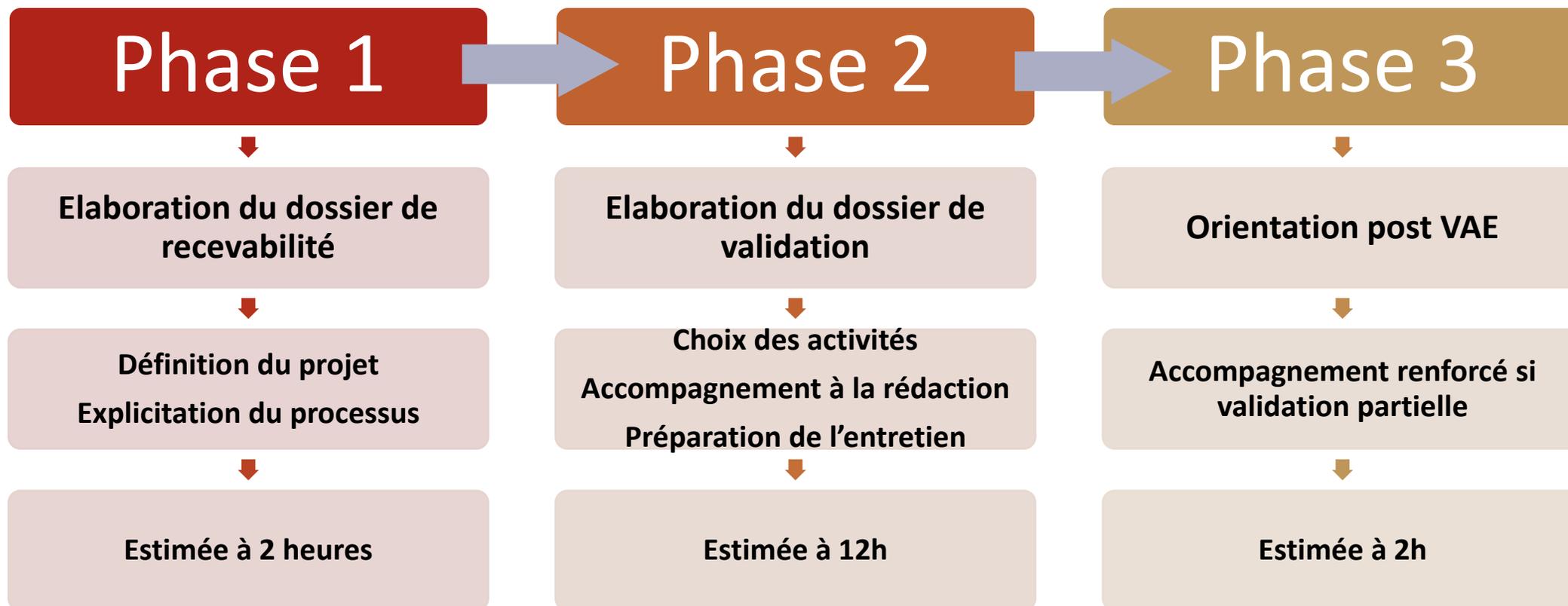
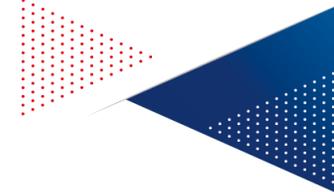
Habilitation obligatoire des accompagnateurs VAE (cahier des charges fixant un niveau de qualité et de prestation minimal)

Possibilité d'un accompagnement (facultatif et payant)

L'accompagnement augmente de **27%** les chances des candidats d'aller jusqu'au passage devant le jury



# La dispositif



# Notre réseau

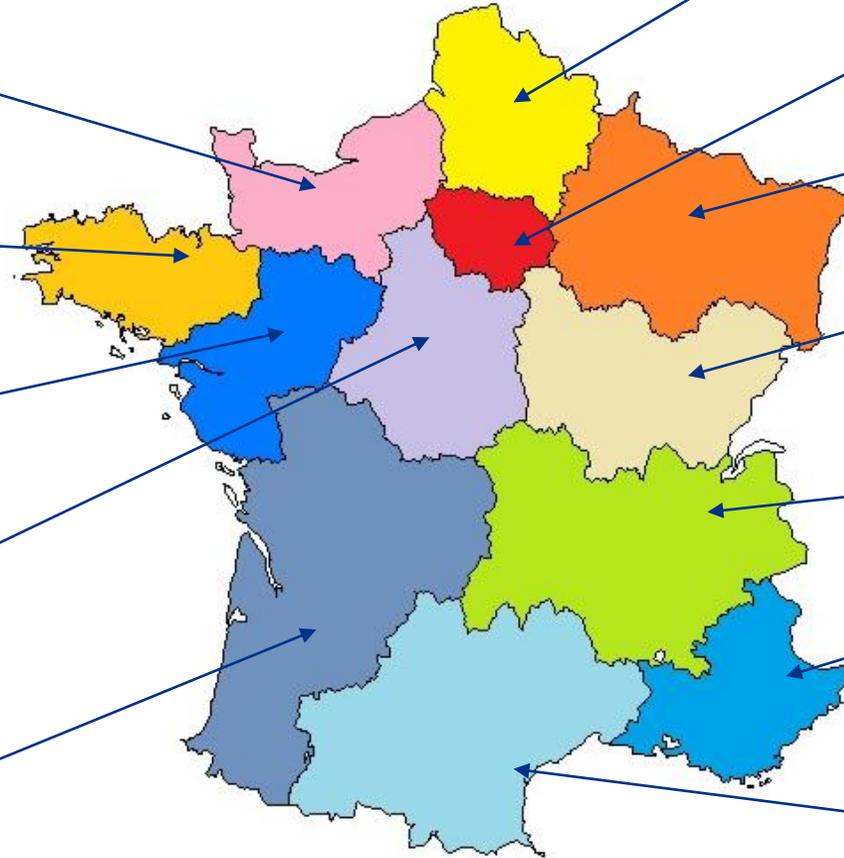
Michaël BUNEL

Mickaël BOUGER  
Ronan BOUDELET

Alain PASCALOU  
Bernard MOTTAIS  
Christophe LEFEUVRE

Jean FERRÉ  
Hervé GARRIGUES  
Pascal LEDOUX

Nelson DIAS  
Jacques RICHARD  
Jean-Claude BARRAULT  
Jean-Paul Blot  
Laurent Aubry



Jean-Paul DELPORTE

Philippe LEROUX

Alain DONNAT  
Franck TAIANA  
Guillaume PERREAU-NIEL

Pierre SAGE  
Georges HONORÉ  
Michel POIRIER

Jean-François VERGER  
Derek DECAMPS

Benjamin BODIOU  
Fabrice DUBOIS  
Patrick GOUGGINSBERG  
Sébastien MIGNOTTE  
Daniel VERDELHAN  
David WELFERINGER

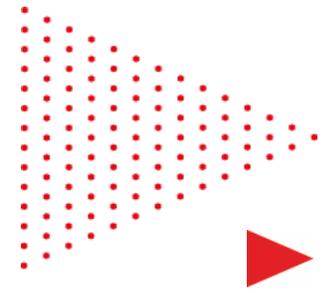


Direction Technique Nationale - IFF

# 5

## Le financement

# Tarifs



## Demande VAE

	<b>BMF</b>	<b>BEF</b>
Frais de dossier	100 €	100 €
Dossier de recevabilité	100 €	100 €
Dossier de validation	300 €	800 €
<b>Coût total</b>	De 200 à 500 €	De 200 à 1000 €

## Prestation d'accompagnement

### BMF & BEF

Phase 1	Forfait	60€
Phase 2	90€/h	1080€ pour 12h
Phase 3	Forfait	60€
<b>Coût Total</b>	<b>16h</b>	<b>1200€</b>



# Le financement

	FAFA Formation	Compte Personnel de Formation	Pôle Emploi
Dossier de validation	✓		
Accompagn ement VAE	✓	✓	✓



# Aide FAFA Formation VAE (montants indicatifs)

L'aide **FAFA** sur la partie 2 est **forfaitaire** tandis que l'aide sur l'**accompagnement** se base sur les critères **classiques** d'attribution.

Formation	Partie 2	Aide FAFA Partie 2	Prix Accompagnement
VAE BMF	300 €	150 €	1 200 €
VAE BEF	800 €	300 €	1 200 €
VAE DESJEPS	DRJSCS	X	1 840 €
VAE BEFF	2 100 €	500 €	1 840 €
VAE BEPF	2 800 €	700 €	1 840 €

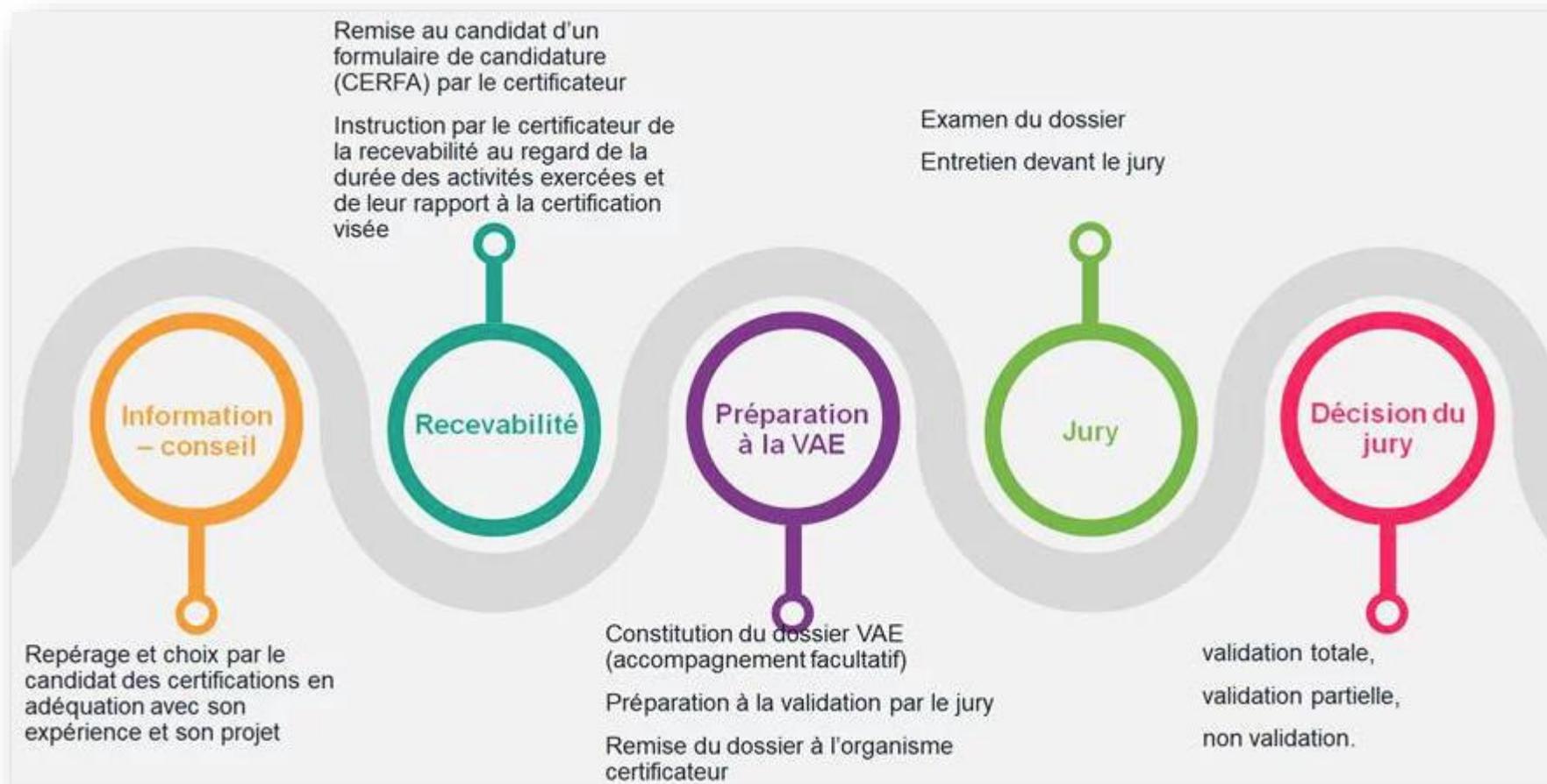
**Dossier FAFA Formation** disponible sur le site de la Ligue, rubrique **Formations -> Formation Educateurs -> Financement de la formation** (en bas de page)

Dossier à renvoyer à l'IR2F **au plus tard le 15/02/2023**

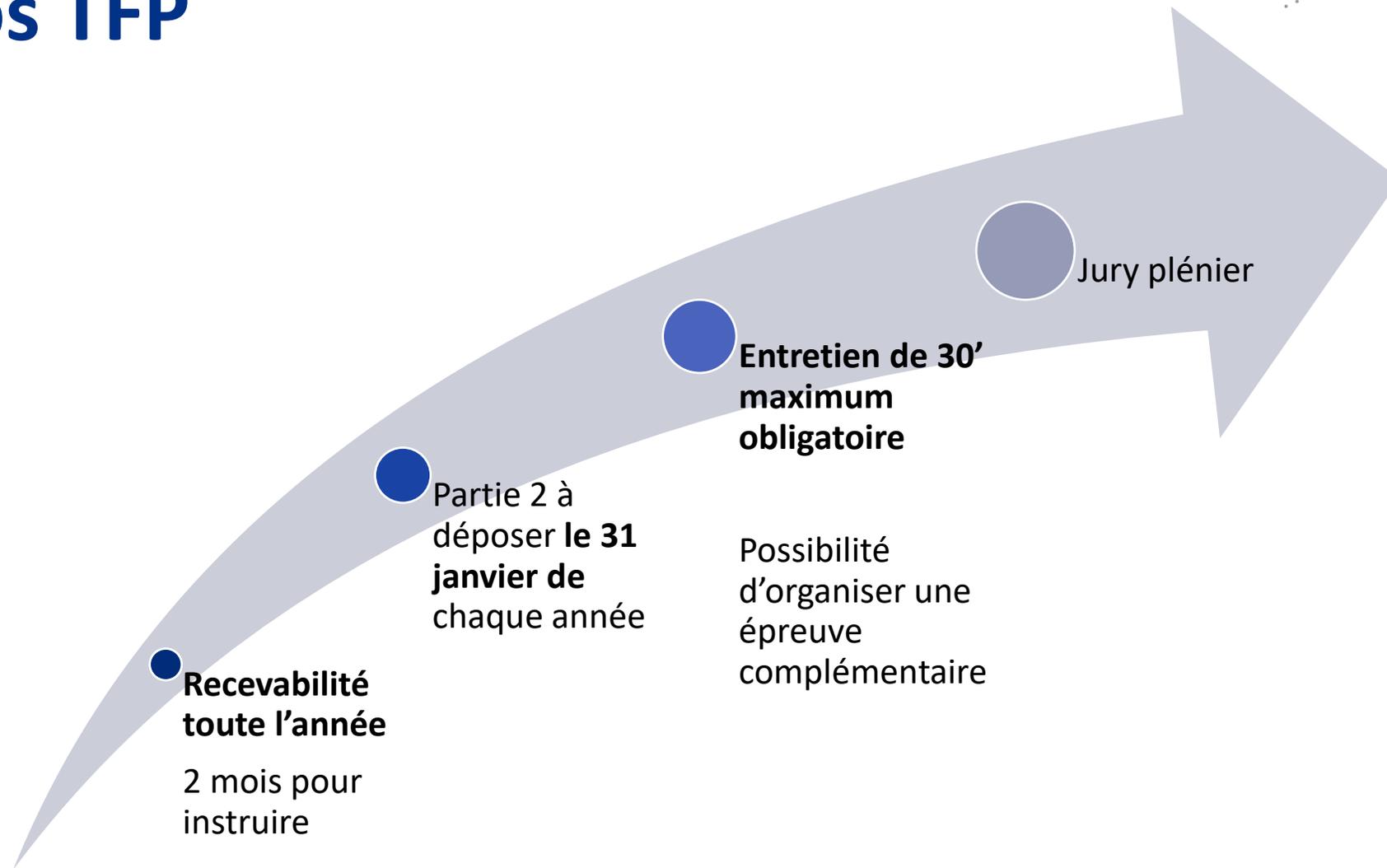
# 6

## Questions diverses

# Ce qu'il faut retenir



# La certification VAE pour nos TFP



## Adresses utiles



<http://www.vae.gouv.fr/>

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>

**IFF** – vchevalier@fff.fr

ou

**IR2F OCCITANIE**

Mel : formation@occitanie.fff.fr

Tél : 04 67 15 95 31

# Conclusion

« Progresser, c'est se tromper, je me suis souvent trompé ».

Churchill

